



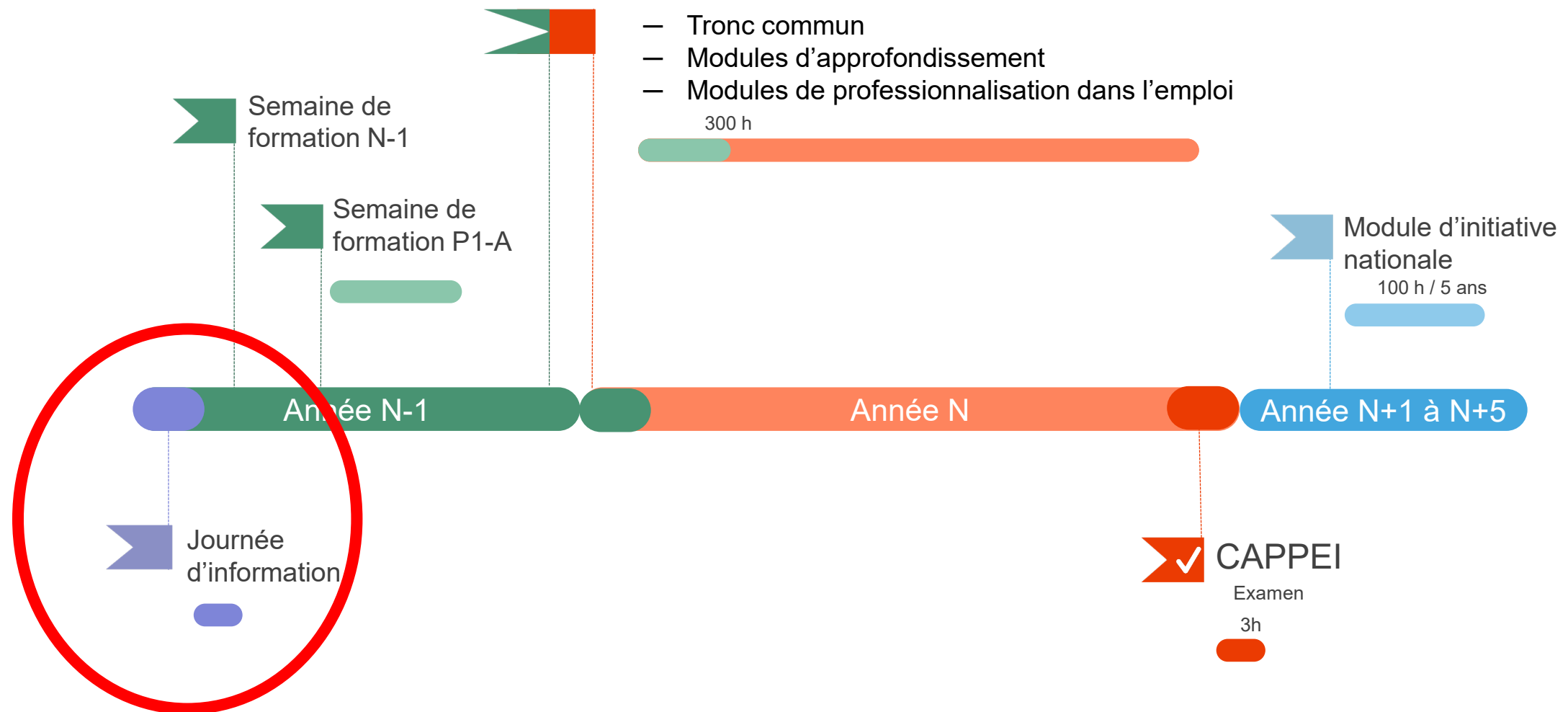
RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Construire l'école inclusive Devenir enseignant spécialisé

24 Janvier 2024







Construire l'École inclusive Devenir enseignant spécialisé

Enjeux de l'école inclusive

CAPPEI

**Formation
Certification**



Éducation nationale

- Rectorat : Miraep
- DSDEN : circonscriptions
ASH



Université

- Inspé



Enjeux de l'École inclusive



MIRAEP

Projet de Région académique



Construire l'école inclusive

Pour une École de la République pleinement inclusive

Un projet ambitieux pour la région académique 2021-2024

Pour une École de la République pleinement inclusive





L'École inclusive, un changement de paradigme

« L'École inclusive est celle qui reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser et qui veille à la mise en œuvre de pratiques inclusives pour tous les enfants sans aucune distinction. »

Article 2 du code de l'éducation



Égalité	Équité	Normalisation des adaptations
Intégration	Inclusion	Éducation Inclusive

Une École exigeante

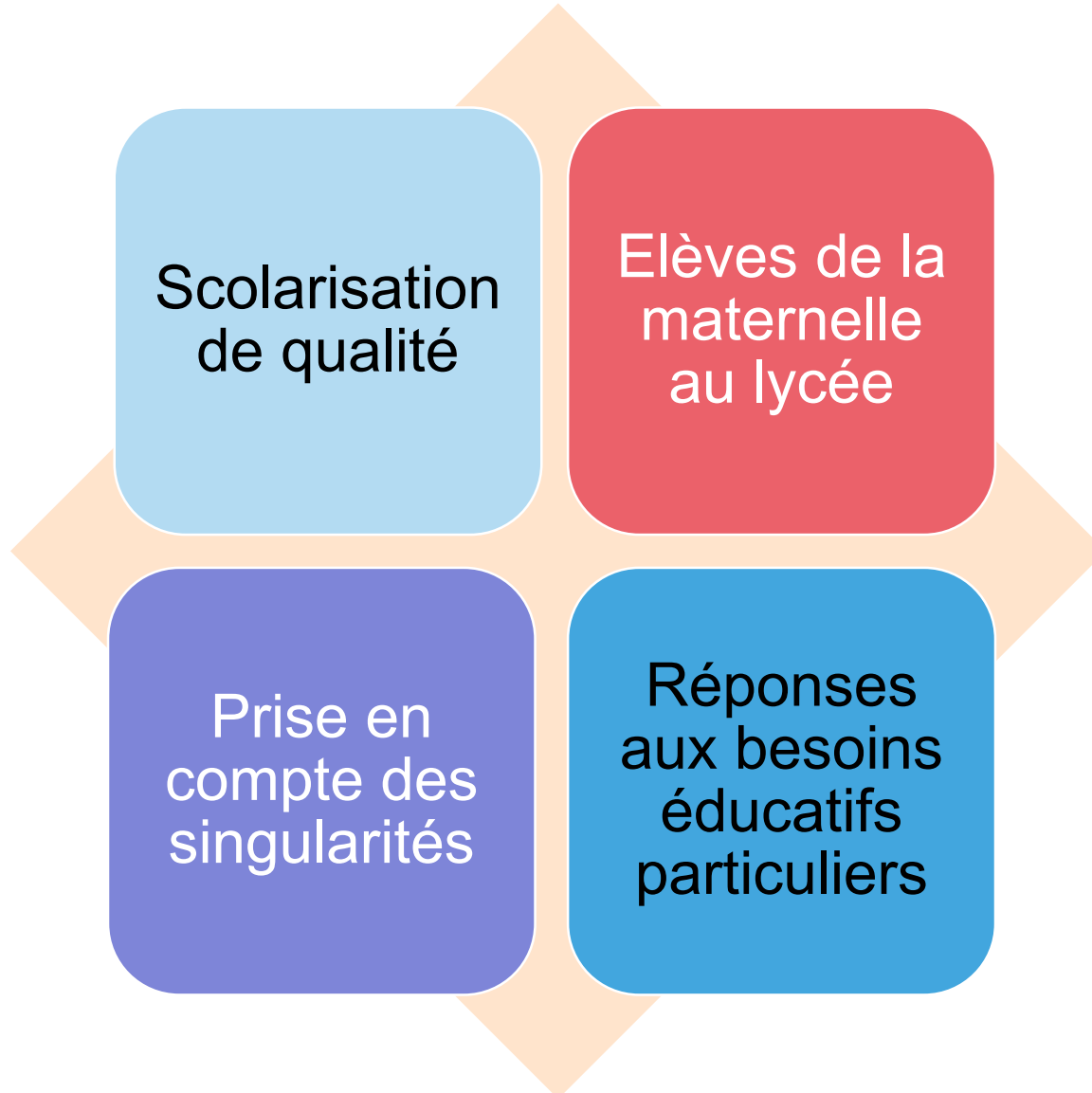
- Répondre le mieux possible aux besoins de l'élève
- Être attentif au parcours de chaque élève

Une École juste

- Exiger une école inclusive pour les élèves en situation de handicap
- Répondre à l'ensemble des prescriptions des MDPH



L'École inclusive, un chapitre de la loi pour L'École



Loi pour une école de la confiance
Août 2019



L'École inclusive, des engagements interministériels

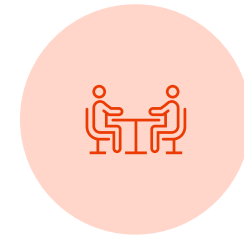
Depuis la rentrée 2019



Services académiques
et départementaux de
l'École inclusive



Cellule départementale
d'appui et d'écoute
pour les familles



Accompagnement des
élèves en situation de
handicap



Pôles inclusifs
d'accompagnement
localisés



8 axes



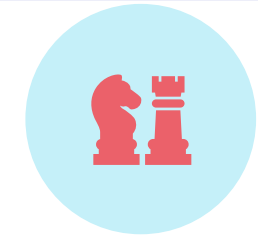
Commission
départementale
spécifique
d'affectation



Comité
départemental
de suivi
de l'école inclusive



Système
d'information
dédié



Stratégie nationale
pour l'autisme

- 2023-2024** 01. Attribuer un numéro INE à tous les enfants
- 2023-2027** 02. Confier la responsabilité de la réponse de premier de niveau à l'Education nationale
- 2023-2027** 03. Transformer les PIAL en PAS
- 2023** 04. Renforcer l'accès aux matériels pédagogiques
- 2024-2027** 05. Réformer le cadre d'emploi des AESH en créant le métier d'accompagnant à la réussite éducative
- 2024-2027** 06. Déployer des équipes mobiles médico-sociales pour favoriser la scolarisation
- 2023-2027** 07. Intervention des professionnels de santé dans les murs de l'école
- 2023-2027** 08. Déployer un grand plan de formation des équipes pédagogiques
- 2023-2027** 09. Déployer des professeurs référents dans les établissements
- 2024** 10. Valoriser le temps de coordination
- 2023-2027** 11. Déployer 100 projets pilotes d'IME dans l'école
- 2024** 12. Généraliser le bonus périscolaire

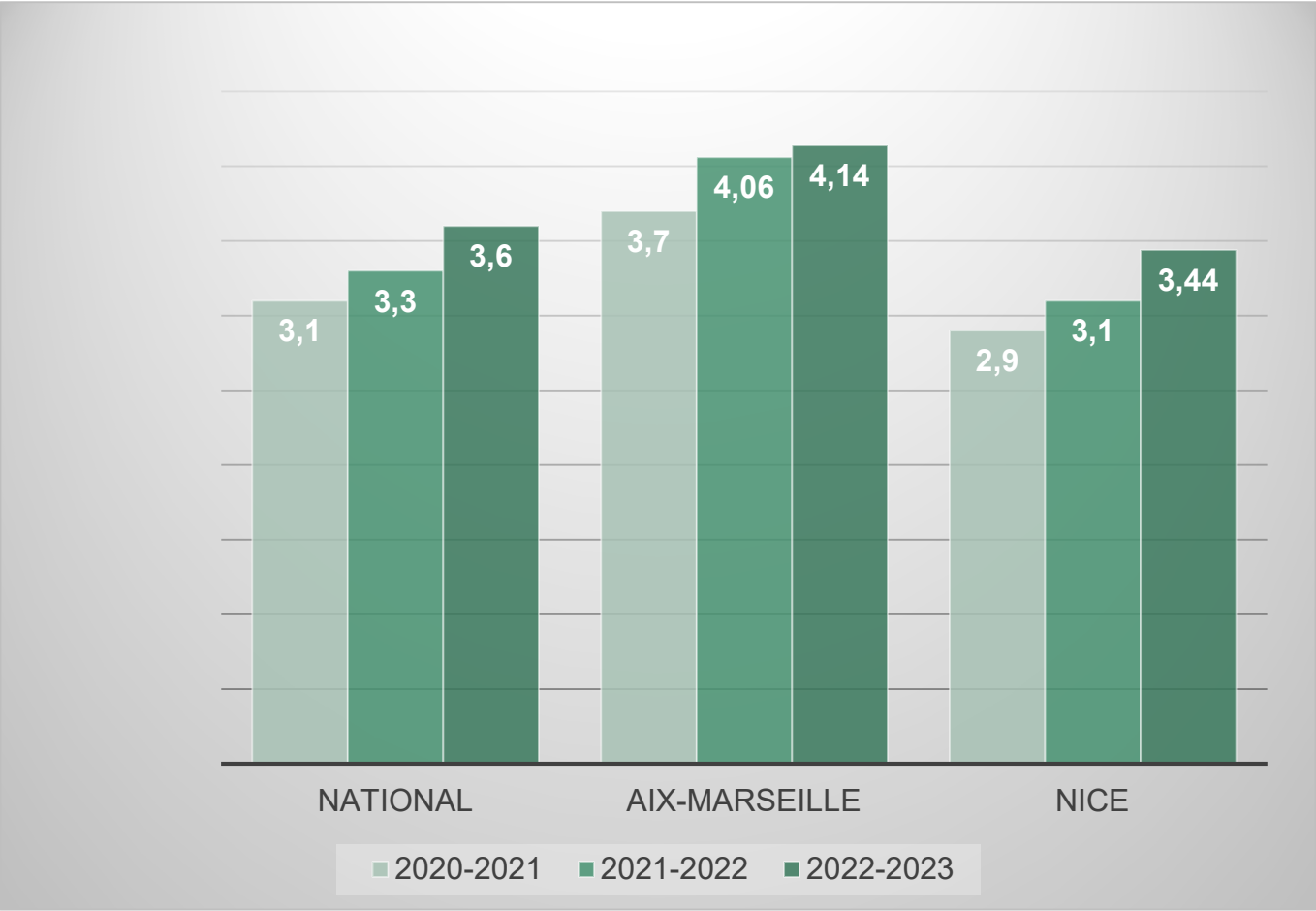
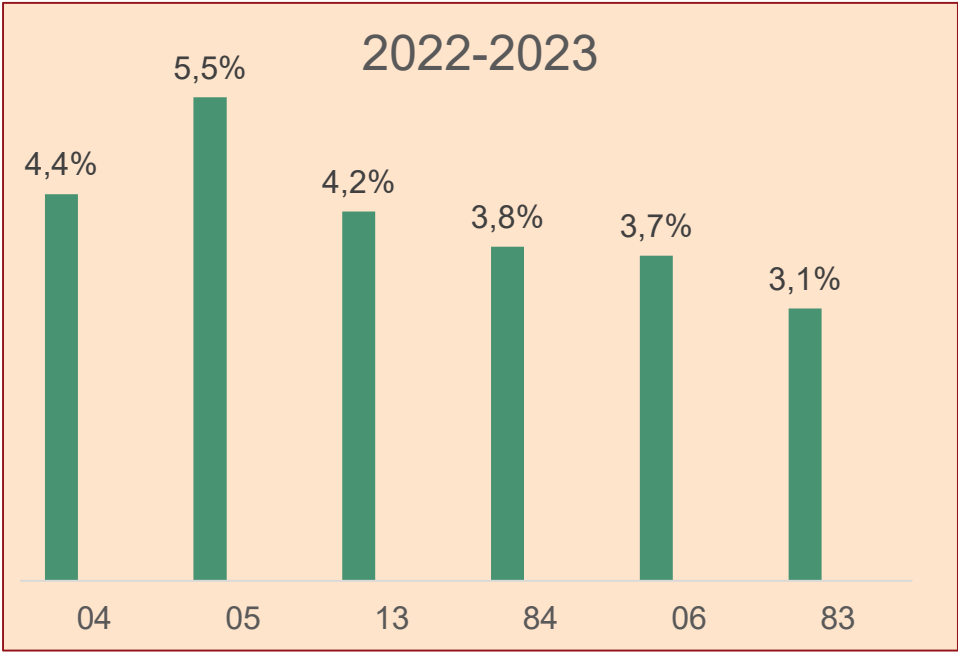
Un projet régional ambitieux 2021-2024





Evolution de la scolarisation des élèves en situation de handicap

Part des élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire public et privé



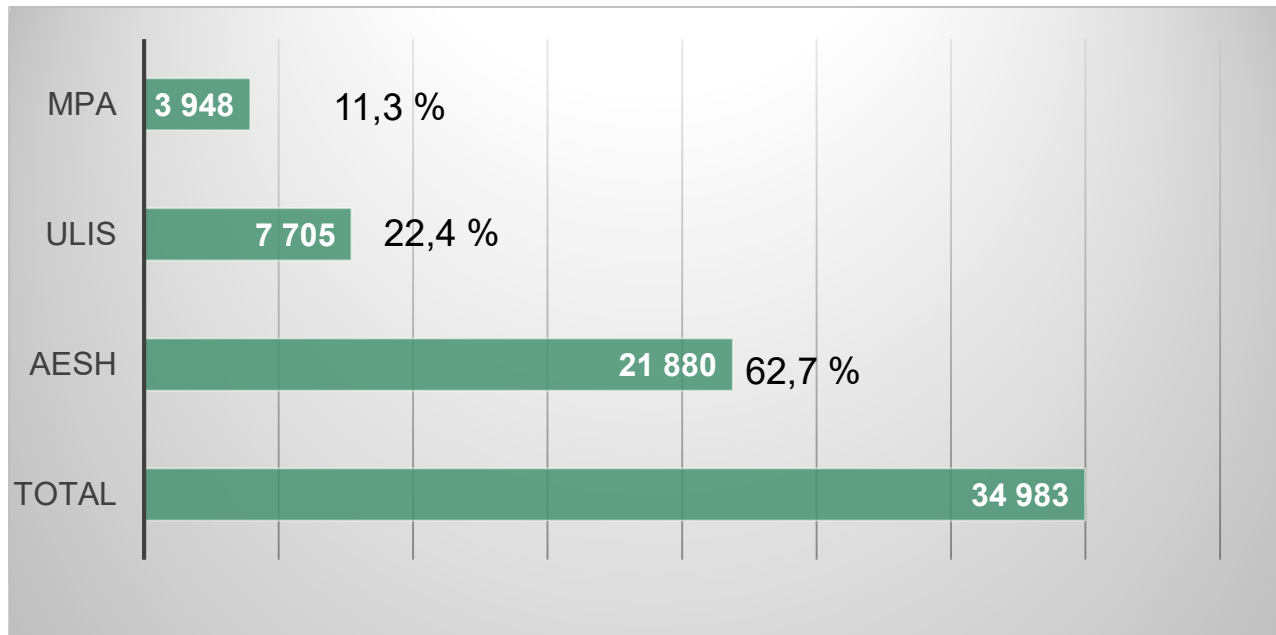


Scolarisation en milieu ordinaire

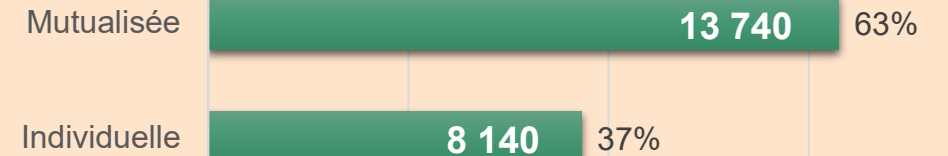
	Aix-Marseille	Nice	Région
2018-2019	16 693	9 311	26 004
2022-2023	22 464	12 519	34 983

Évolution des élèves avec PPS
scolarisés en milieu ordinaire

+ 8 979 élèves en 5 ans



Répartition type aides





⇒ Offrir des modes de scolarisation diversifiés et nombreux pour garantir le parcours de tous les élèves EBEP

⇒ Porter une attention particulière à la relation avec les familles

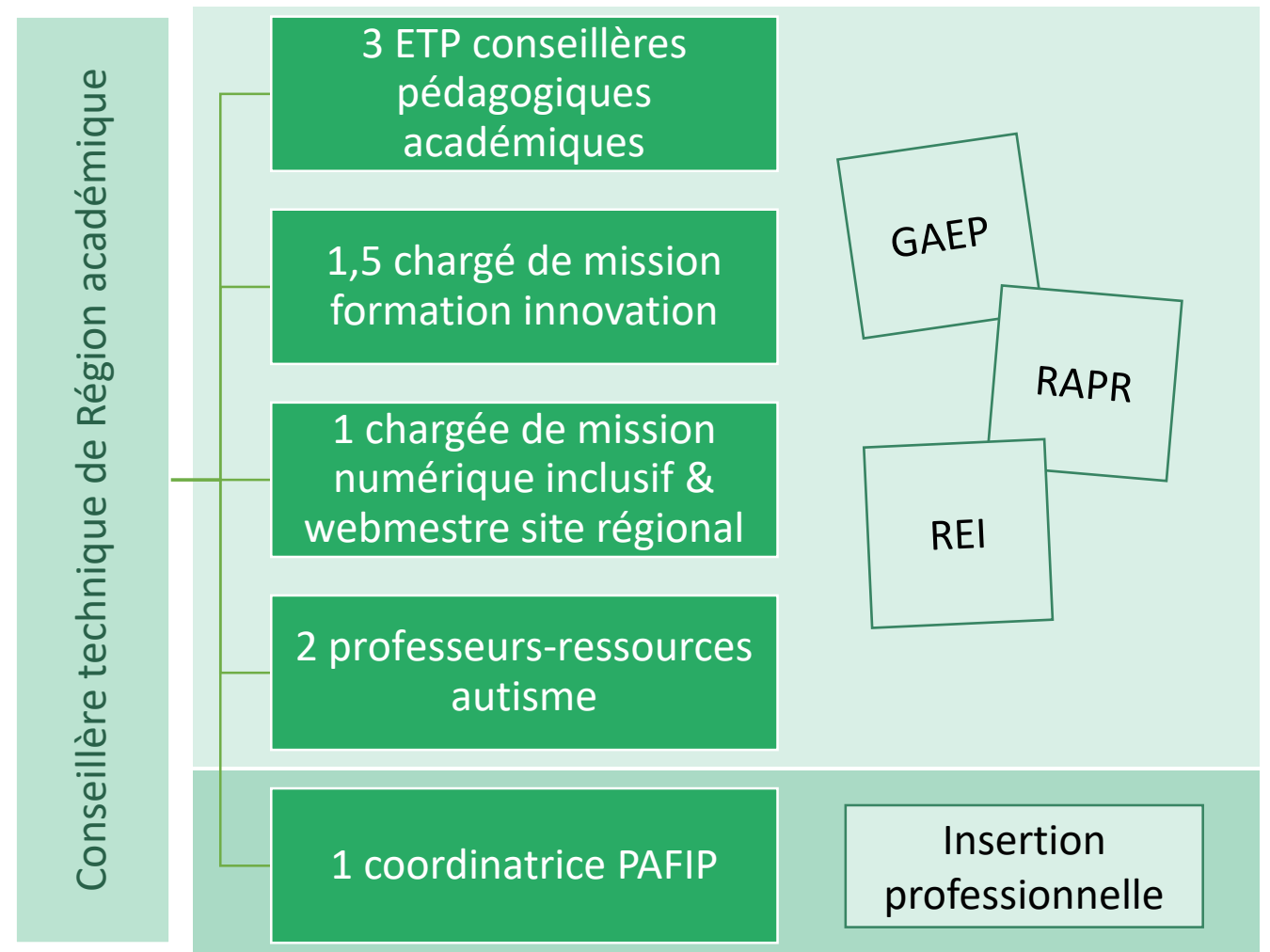
⇒ Proposer un meilleur accompagnement pour développer l'Education inclusive de tous les personnels

**L'École inclusive,
un projet pour la région académique**

MIRAEP

Une équipe

*Dans le cadre de
l'organisation
de la région
académique*



Garantir le parcours de tous les élèves à besoins éducatifs particuliers

Axe 1

- Réponses selon les besoins
- Personnalisation des projets
- Modalités de scolarisation
- Mesures adaptées
- Liaison avec le supérieur
- Accès à l'emploi

Réponses selon les besoins

*Permettre à tous les élèves du
premier et second degré de réussir*





Élèves à profil
cognitifs
particuliers

Élèves allophones
nouvellement arrivés

Élèves en
situation de
handicap

Élèves malades

Enfants de familles
itinérantes et de
voyageurs

Élèves en grande
difficulté scolaire

Mineurs en
milieu carcéral

Enfants en
situation familiale
ou sociale difficile

Les élèves à besoins éducatifs particuliers

Répondre aux besoins des élèves

Différenciation
pédagogique

Remédiation

Adaptations
pédagogiques

Accompagnement

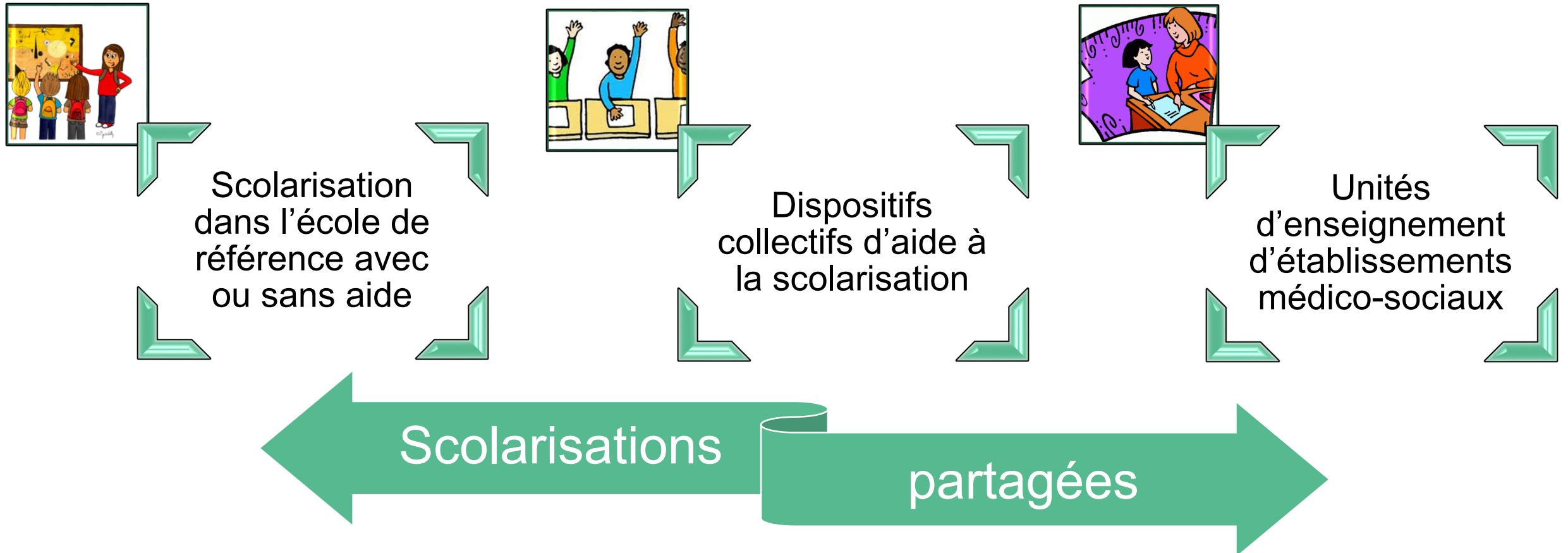
Orientation



Modalités de scolarisation

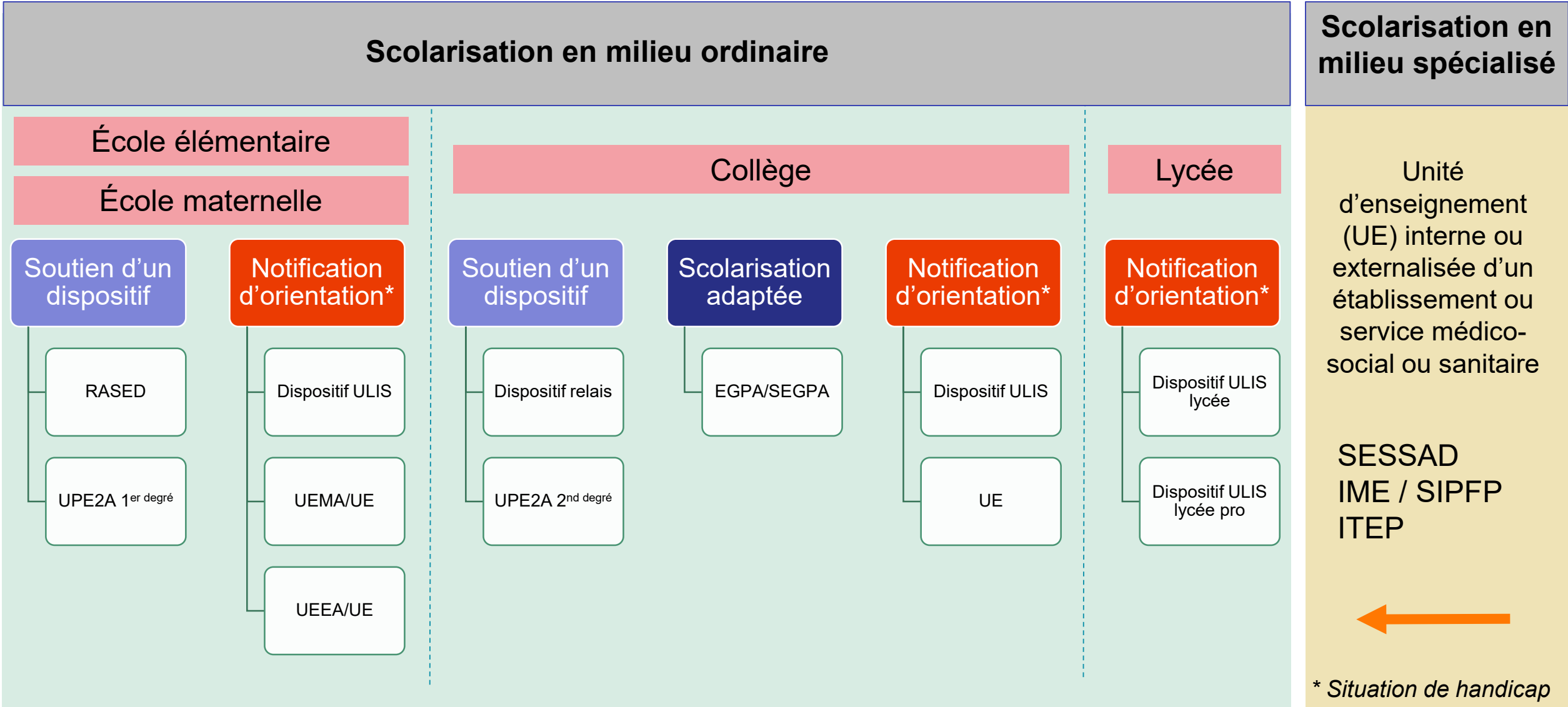


Diversité des parcours des élèves en situation de handicap



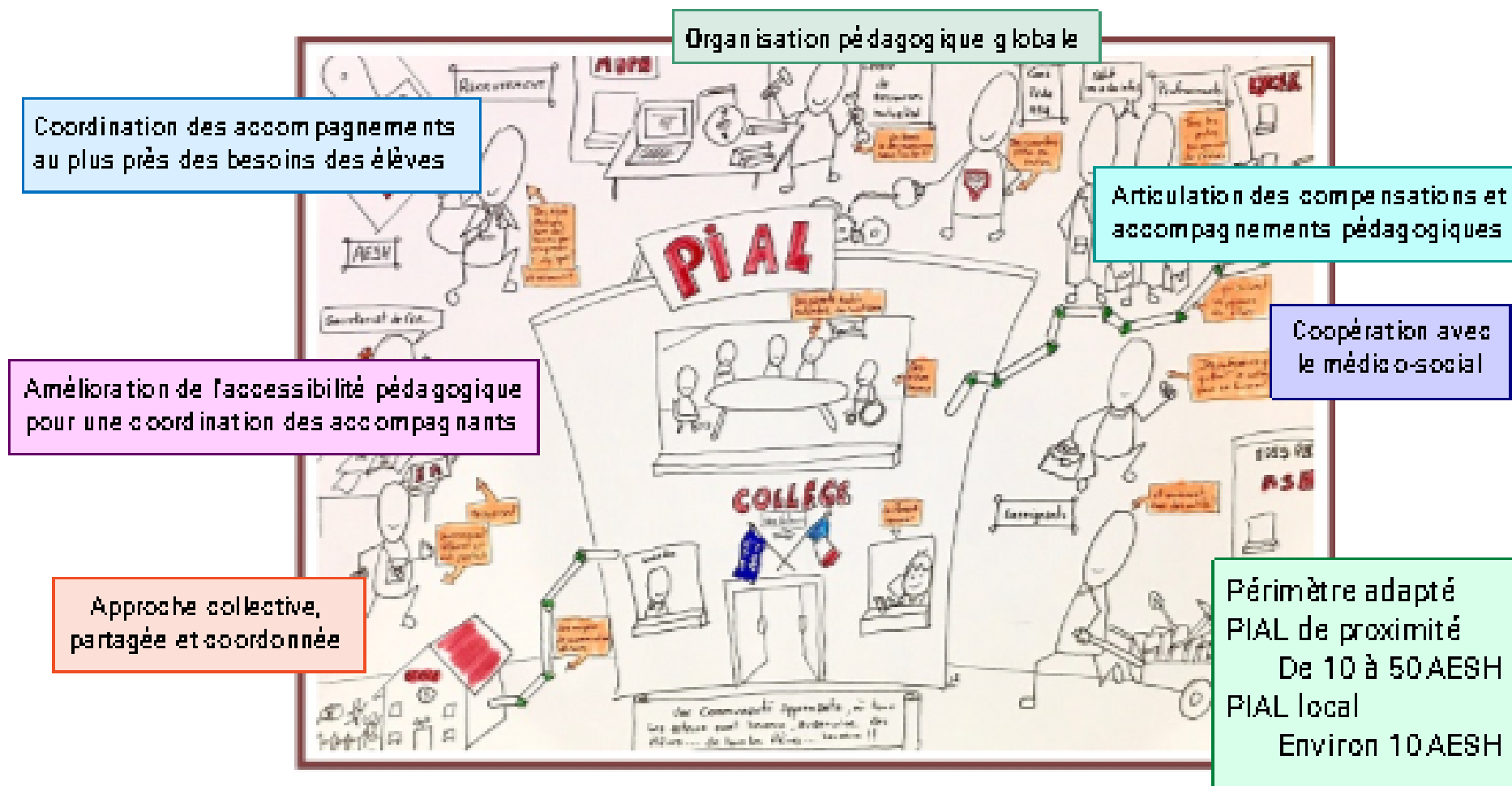


Modalités de scolarisation



* Situation de handicap

Nouvelle forme d'organisation



Porter une attention
particulière à la relation
avec les familles

Axe 2





Amélioration de l'accueil et de la scolarisation



Création de la cellule d'accueil,
d'écoute et de réponse



Mise en place de réunions
d'information de pré-rentrée à
destination de de l'équipe
éducative dans chaque école et
établissement



Information générale des
familles



Entretien avec les familles en
début d'année avec le ou les
AESH

Développer l'Éducation inclusive

Axe 3

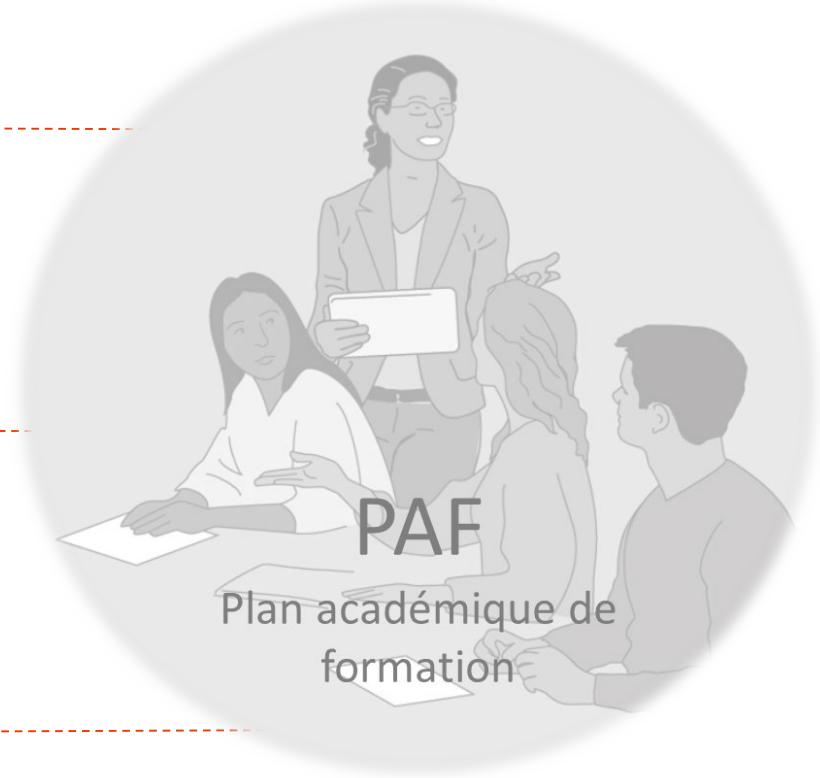
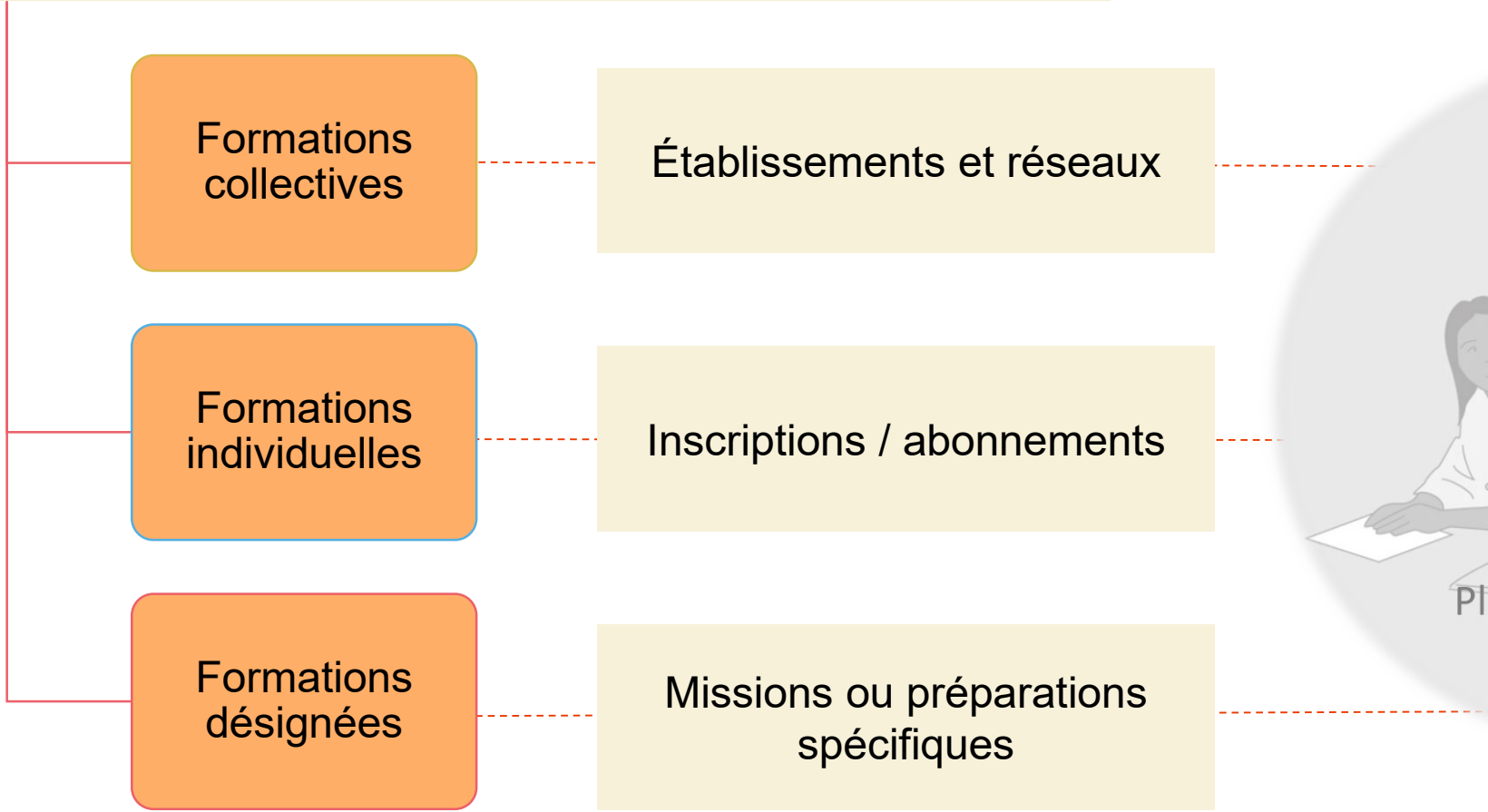
Déployer une offre de formation accessible
Accompagner les pratiques inclusives

Offre de formation accessible





Plan de formation





En présentiel, hybride, à distance, en auto-formation.....

PAF : diversité de l'offre

Modules d'initiation et de perfectionnement

PAP : pour qui ? comment ?

Adaptations pédagogiques et pratiques inclusives

Des troubles aux répercussions sur les apprentissages

Formations de formateurs

GRAEP

PR

REI

Cappei

Formation complète

Accompagnement épreuve 1

Accompagnement candidats libres

Accompagnement VAEP

Accompagnement modulaire des établissements et des réseaux

Pial

AESH

Ulis

Qualinclus

Troubles....

du comportement

du spectre autistique

du langage et des apprentissages

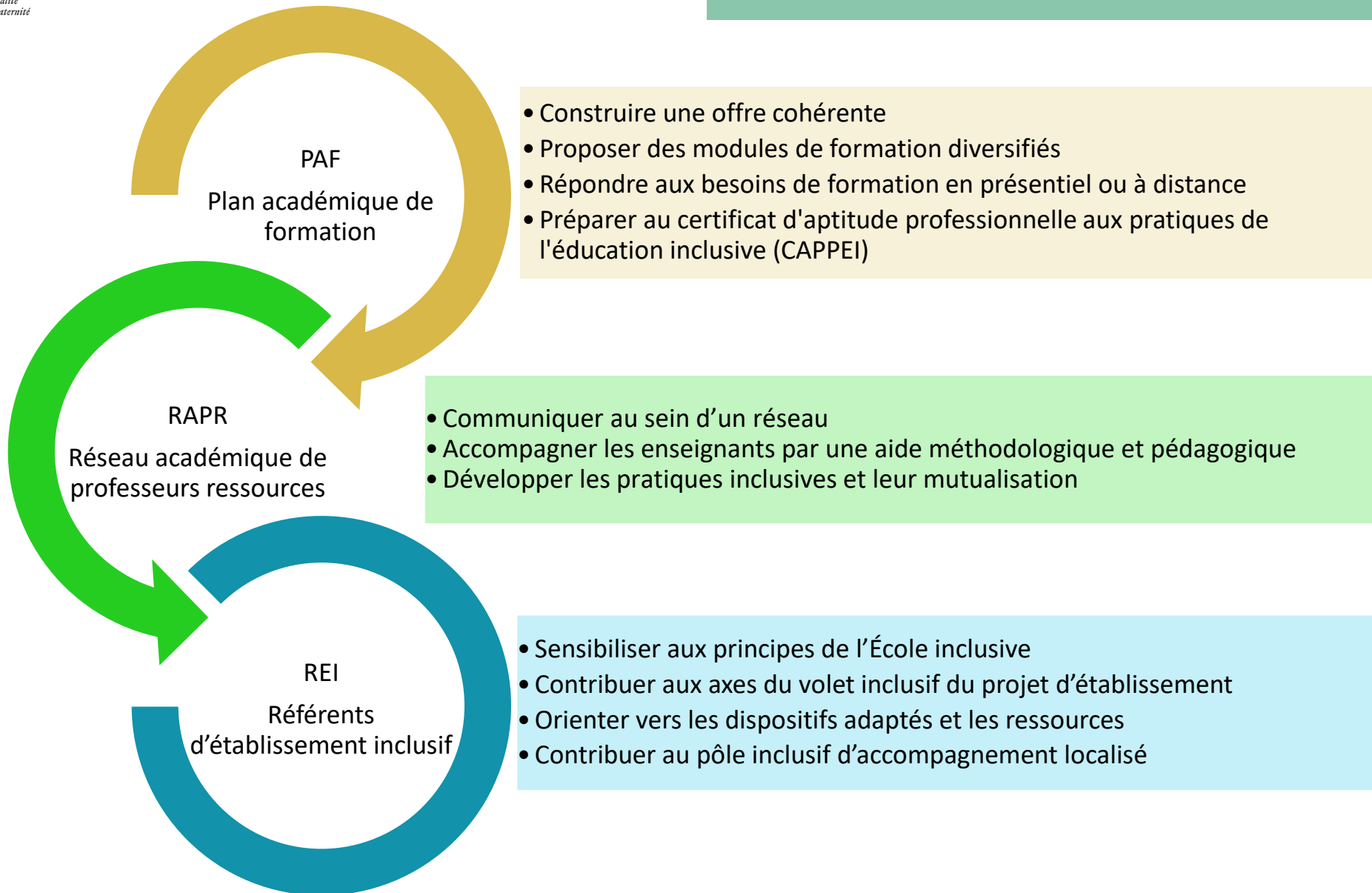
Webinaires et colloques

Refus scolaire

Numérique inclusif

Neurosciences

Formation : déployer une offre accessible



Instituer
un véritable
tissu formatif

Accompagner les pratiques inclusives





Accompagner les pratiques inclusives



Accompagner les pratiques inclusives

Site de région académique



Vademecum



Communication

- lettre de rentrée
- fiches-repères
- triptyques



Évolutions de la formation professionnelle et de la certification



CAPPEI

Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive



Certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

Présentation du Cappei

Enjeux

Textes

Le Cappei par la voie de l'examen

Organisation et modalités de l'examen

Préparation à l'examen : la formation professionnelle spécialisée

Présentation du CAPPEI





Enjeux

ÉCOLE INCLUSIVE 



Une priorité

- Mieux répondre aux besoins éducatifs particuliers
- Améliorer la formation professionnelle spécialisée

Un constat partagé

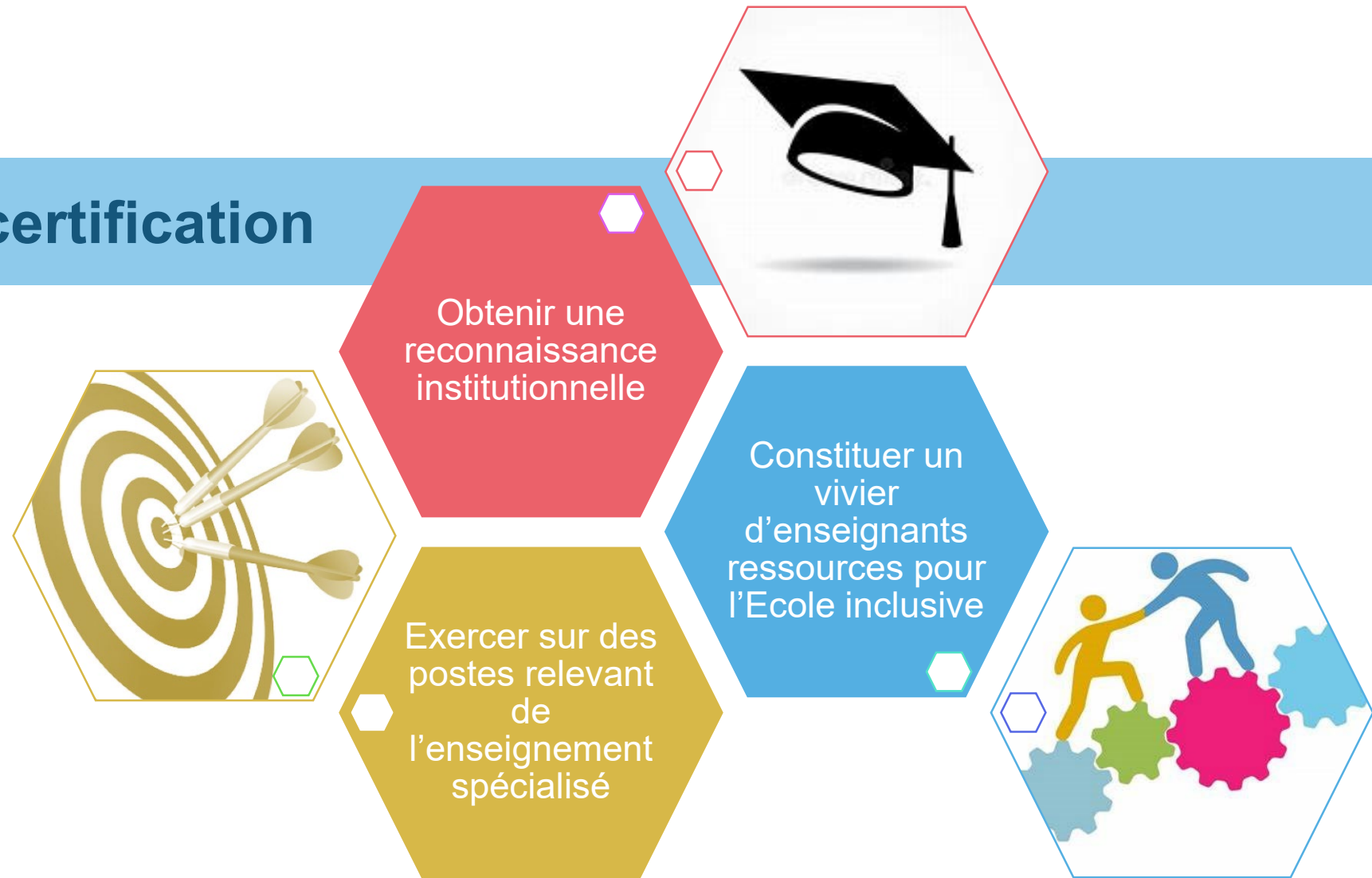
- Une formation mise en place avant la loi de 2005
- Une formation qui ne correspond plus aux besoins des enseignants ni à la réalité des élèves

Une réforme nécessaire

- Harmonisation de la formation et des certifications pour les enseignants du premier et du second degré



Enjeux de la certification



- | | | | | | |
|-----------------|-------|-----------------------------|----------------------|-------|-------|
| Dispositif Ulis | Segpa | Etablissement pénitentiaire | Unité d'enseignement | Erseh | Rased |
|-----------------|-------|-----------------------------|----------------------|-------|-------|



Accès à la certification

Enseignant du 1^{er} degré

Titulaire du CAPA-SH

Enseignant du 2nd degré

Titulaire du 2 CA-SH

Enseignant du 1^{er} et 2nd degré

3 épreuves consécutives
Epreuves échouées l'année précédente

Enseignant du 1^{er} et 2nd degré

Justifiant de 5 ans d'exercice en tant
qu'enseignant dont 3 dans le domaine de
l'enseignement adapté ou de la scolarisation
des élèves en situation de handicap

Titulaire du CAPPEI

Par la voie de l'examen

Par la voie de la validation des acquis de
l'expérience professionnelle



Formation et accompagnement possibles

Formation
professionnelle
spécialisée

Stagiaire

Module de
formation dédié

Candidat libre

Module de
formation dédié

Candidat libre
Vaep



- Évaluation des compétences des candidats à assurer les fonctions d'enseignant spécialisé dans le cadre d'un parcours professionnel
- Prise en compte de la capacité d'analyse par les candidats des choix et des ajustements dans ses pratiques d'éducation inclusive



Textes

 **ÉCOLE**  **INCLUSIVE** 

Circulaire n° 2004-026 du 10-2-2004

CAPA-SH

Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap

Décret et arrêtés du 5-1-2004

2 CA-SH

Certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap

Décret et arrêtés du 5-1-2004

Rentrée 2017
CAPPEI

BO LE BULLETIN
OFFICIEL
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE



2020

- Prise en compte de la forte évolution de l'école inclusive depuis 2017
- Valorisation des acquis de l'expérience professionnelle
- Ajustements nécessaires





Décret n° 2017-169 du 10 février 2017 modifié

Décret modificatif n° 2020-1634 du 21 décembre 2020

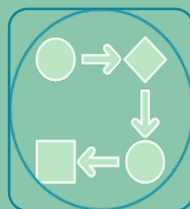


Organisation de l'examen pour l'obtention du CAPPEI

Arrêté du 10 février 2017 modifié

Arrêté modificatif du 21 décembre 2020

Arrêté modificatif du 8 février 2021



Organisation de la formation professionnelle spécialisée

Arrêté du 10 février 2017 modifié

Arrêté modificatif du 21 décembre 2020



Formation professionnelle spécialisée et certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

Circulaire du 12 février 2021- B0 n°10 du 11 mars 2021



Décret de création

n° 2017-169 du 10 février 2017

Définition du
certificat commun
aux enseignants du
1^{er} et du 2nd degré

Cadre de la
formation
professionnelle
spécialisée

Modalités
particulières

Décret modificatif

n° 2020-1634 du 21 décembre 2020

Délivrance du certificat par
la voie des acquis de
l'expérience professionnelle

Bénéfice du CAPPEI
accordé aux titulaires du
2CA-SH

Arrêté du 10 février 2017

Trois épreuves consécutives

Commission constituée de 4 membres et désignée par le jury académique

Certificat délivré en précisant le parcours de formation du lauréat

Arrêtés du 21 décembre 2020 et du 8 février 2021

Définition de l'expérience nécessaire pour l'obtention du CAPPEI par la VAEP

Modification des durées de l'épreuve 3

Notion de moyenne aux 3 épreuves

Maintien des notes pendant 3 ans



CAPPEI : organisation de la formation professionnelle

Arrêté du 10 février 2017

Parcours de formation pour les enseignants chargés de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers

Formation coordonnée au contexte d'exercice spécialisé du candidat

Accompagnement par un tuteur dans le domaine de l'école inclusive jusqu'aux épreuves

Maintien possible pendant deux années au moins si échec

Parcours de formation avec accès de droit à 100 heures de modules d'initiative nationale

Arrêté du 21 décembre 2020

Organisation de la préparation au CAPPEI

Accompagnement par un tuteur enseignant spécialisé de l'ASH

Accès de droit à 100 heures de MIN ASH après obtention du certificat



Circulaire

n° 2017-026 du 14 février 2017

Modalités de mise en œuvre
de la formation professionnelle
spécialisée

Modalités d'organisation de
l'examen

Circulaire

n° MENE2101543C du 12 février 2021

Modalités de mise en œuvre de la
formation professionnelle
spécialisée

Modalités d'organisation de
l'examen

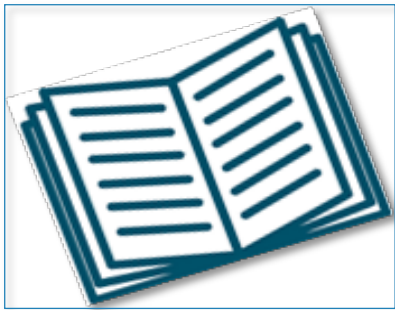
Obtention du CAPPEI
par validation des acquis de
l'expérience professionnelle



CAPPEI Formation modulaire pour des parcours personnalisables

Certification commune pour les 1^{er} et 2nd degrés

Accès à la validation d'expérience



Collaboration incontournable de tous les acteurs

Le CAPPEI par la voie de l'examen



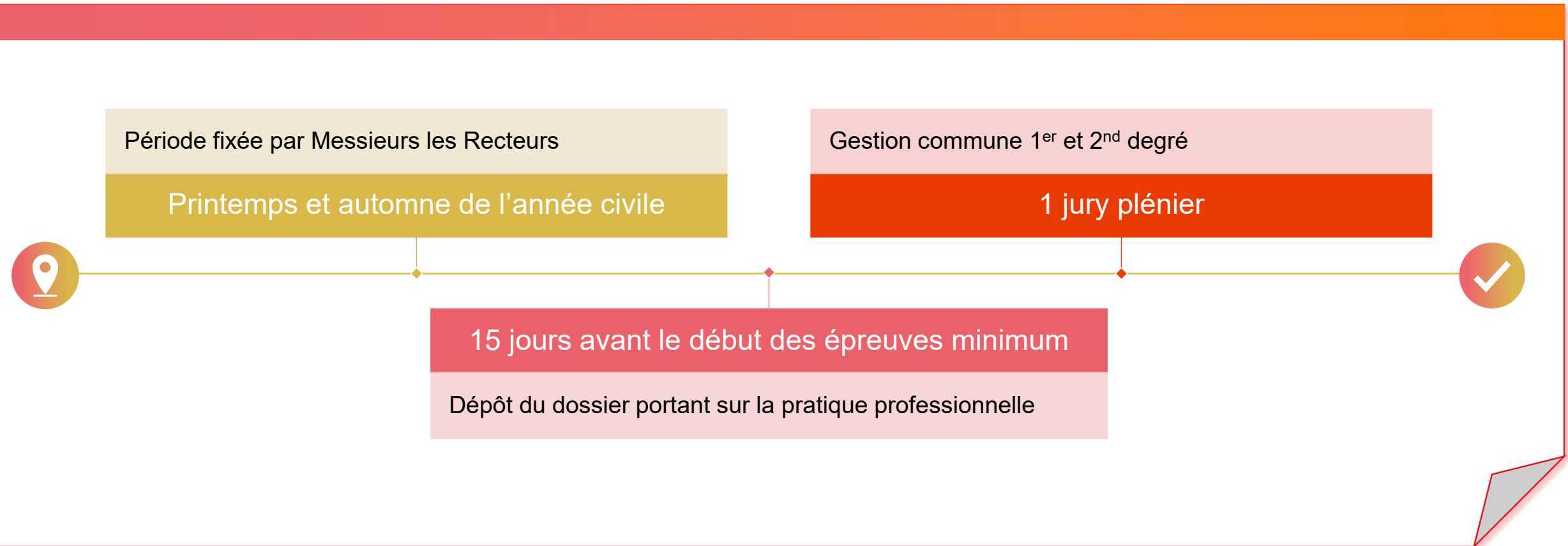


Organisation et modalités de l'examen

ÉCOLE INCLUSIVE



Organisation



Calendrier des opérations

Inscription des
candidats à la
certification

Commissions
automne

Décembre
Janvier

Mars

Avril
Mai

Juillet

Septembre
Décembre

Janvier
N+1

Réunion
plénière
d'harmonisation

Jury plénier

Composition du jury et des commissions

Jury

Composé par le recteur pour l'ensemble des commissions
Désigne le président



Deux réunions plénières
Un jury d'harmonisation
Un jury de délibération

Commission

- Un IEN-ASH ou IA-IPR chargé d'une mission pour l'ASH
- Un IEN CCPD, IA-IPR disciplinaire, IEN-EG/ET, IA-DASEN ou IA-DAASEN
- Un formateur ou un CPC impliqué dans la formation CAPPEI n'ayant pas suivi le candidat
- Un enseignant spécialisé **du parcours de formation** suivi par le candidat

Cadre et attendus *un document unique interacadémique*

- ➔ Ressource
- ➔ Formateurs
- ➔ Stagiaires
- ➔ Jury

- Référence aux textes et au référentiel de compétences d'un enseignant spécialisé
- Pour chaque épreuve :
 - attendus réglementaires
 - critères d'évaluation
 - conseils

**RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**
Jean
Léon
Zuchetti

CAPPEI - Cadre et attendus des épreuves de l'examen – Session 2023

Mission de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers

Référence aux textes

Bulletin officiel de l'éducation nationale, n°7 du 16 février 2017

http://www.education.gouv.fr/mid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=36001

Certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et formation professionnelle spécialisée
NOR : décret n°2017-169 du 10-2-2017 modifié décret modificatif n°2020-1634 du 21-12-2020 - J.O. du 23-12-2020

Certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive : organisation de l'examen pour l'obtention du CAPPEI
NOR : arrêté du 10-2-2017 modifié arrêté modificatif du 21-12-2020 - J.O. du 23-12-2020 arrêté modificatif du 8-2-2021 - J.O. du 14-2-2021

Organisation de la formation professionnelle spécialisée et de la préparation au CAPPEI
NOR : arrêté du 10-2-2017 modifié arrêté modificatif du 21-12-2020 - J.O. du 23-12-2020

Formation professionnelle spécialisée et certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive
NOR : MENE2101543C circulaire du 12-2-2021 MENJS-DGESCOA1-3

Référentiel de compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé



Déroulement des épreuves

CAPPEI : déroulement des épreuves

La salle de classe est privilégiée

Une salle adaptée peut être réservée pour l'entretien de l'épreuve 1 et des épreuves 2 et 3

Le lieu de l'examen est matériellement préparé



Réunion des membres de la commission



Présentation des membres

Identité

Statut

Présentation de l'épreuve

Attentes

Déroulement

Le candidat met à disposition

Projets

Fiche de préparation

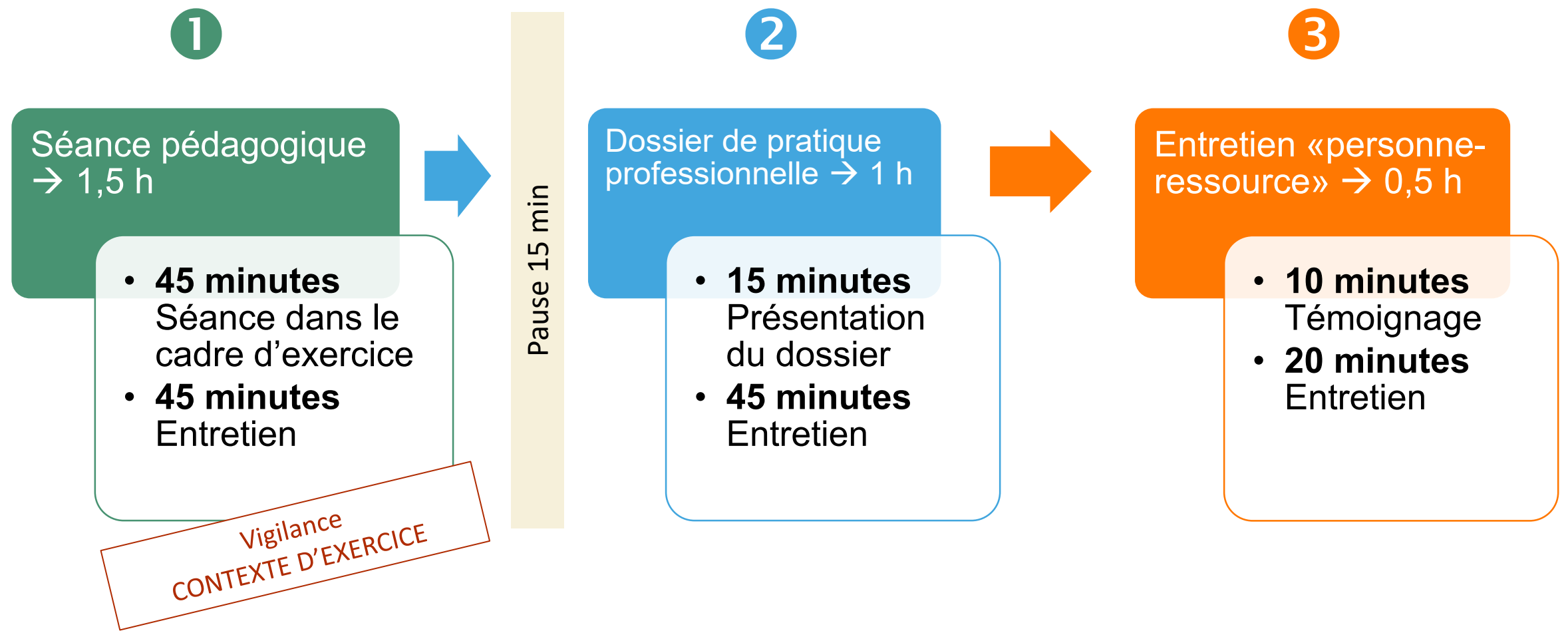
Autres documents de travail

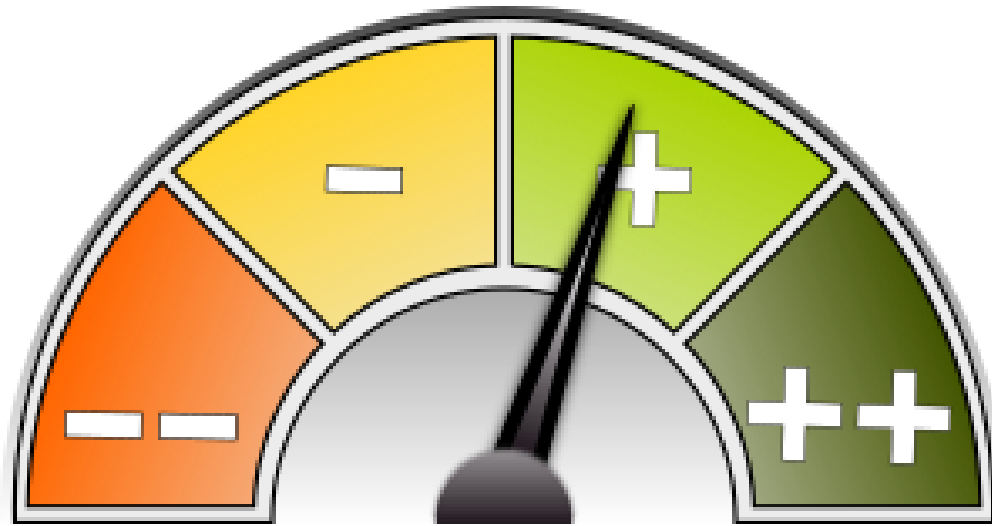
15 min

Début de l'examen



CAPPEI : déroulement des épreuves





- Chaque épreuve est notée / 20
- Une moyenne \geq à 10/20 est exigée pour l'obtention du CAPPEI
- Conservation des notes \geq 10 pendant 3 ans au maximum

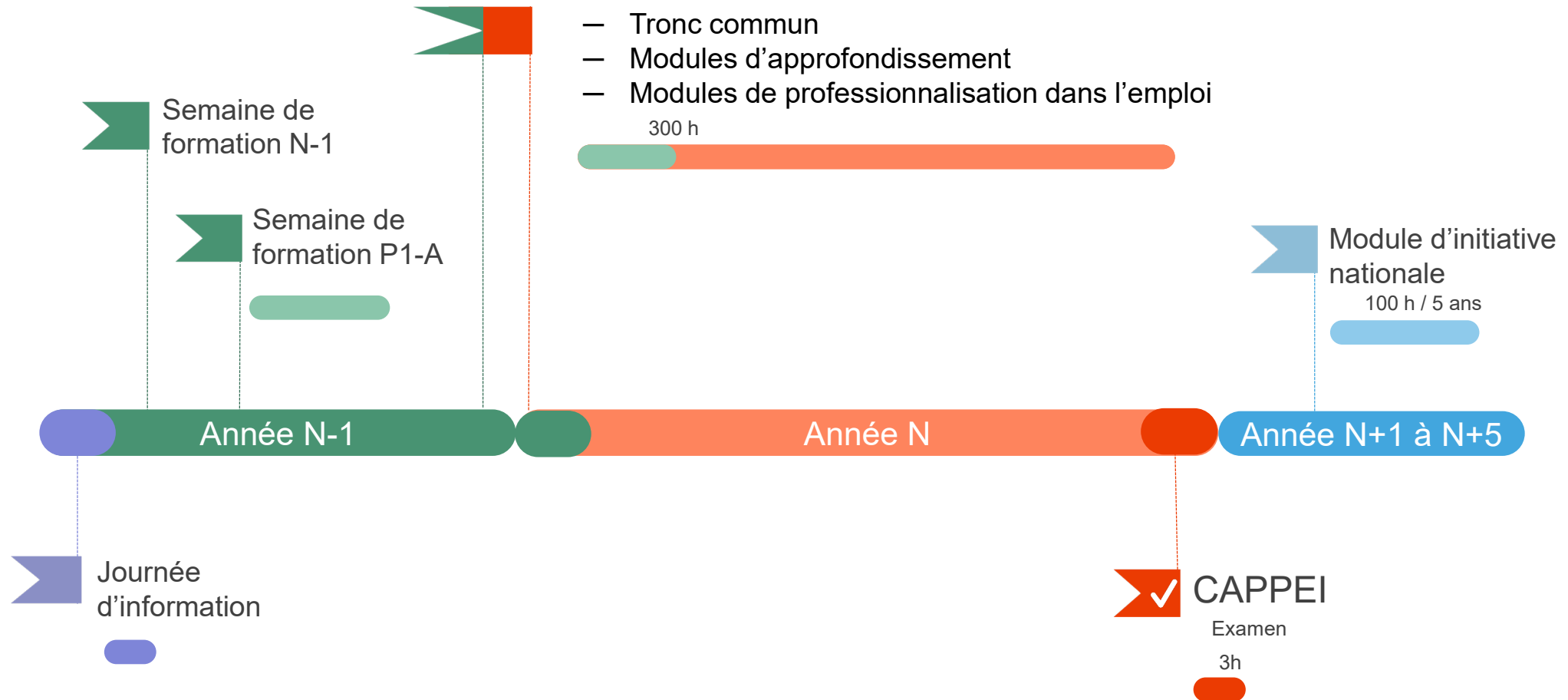


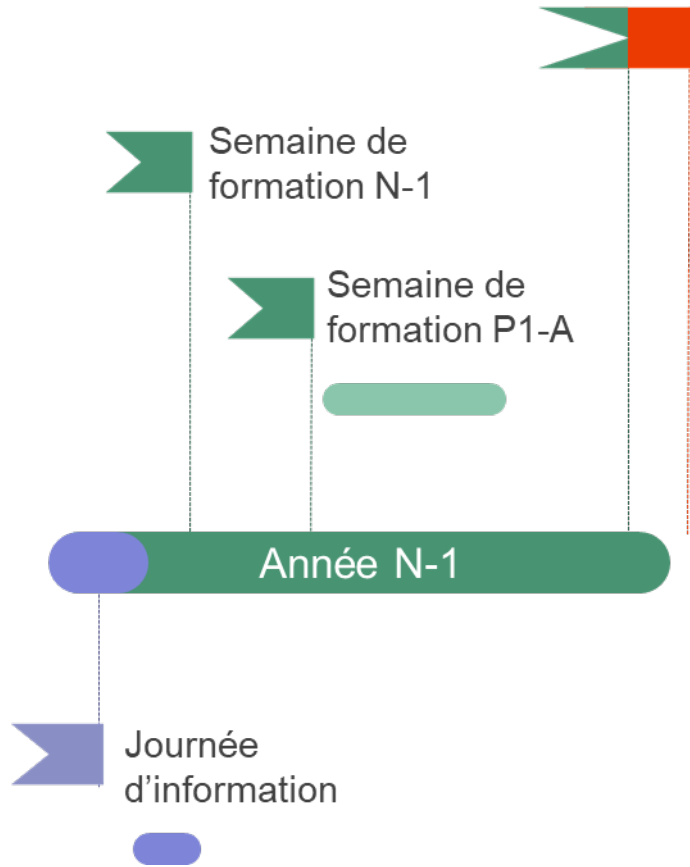
Préparation à l'examen





Formation professionnelle spécialisée





- Rencontre et temps d'échanges avec le tuteur désigné
- Présentation de la formation dans sa globalité
- Observation de séquences pédagogiques
- Présentation des modalités de certification

CAPPEI
2021 - 2022
Formation professionnelle spécialisée

Version du 9 juillet 2021

Semaines	Contenu	Formation initiale		Tronc commun		Approfondissement		Professionalisation		
		lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	matin	AM	matin	AM
Promotion 2021 - 2022										
du 14/06 au 18/06	N-1									
du 21/06 au 25/06	Période 1 - A									
du 01/09 au 05/09	Visite 1 CP ASH									
du 06/09 au 10/09										
du 13/09 au 17/09										
du 20/09 au 24/09										
du 27/09 au 01/10	Période 1 - B									
du 04/10 au 08/10		tuteurs								
du 11/10 au 15/10										
du 18/10 au 22/10										
du 25/10 au 29/10										
du 01/11 au 05/11	Visite 2 CP ASH ou F-Inspé									
du 08/11 au 12/11										
du 15/11 au 19/11										
du 22/11 au 26/11										
du 29/11 au 03/12	Période 2									
du 06/12 au 10/12		tuteurs								
du 13/12 au 17/12										
du 20/12 au 24/12										
du 27/12 au 31/12										
du 03/01 au 07/01	Visite 3 CP ASH ou F-Inspé									
du 10/01 au 14/01										
du 17/01 au 21/01										
du 24/01 au 28/01										
du 31/01 au 04/02	Période 3									
du 07/02 au 11/02										
du 14/02 au 18/02										
du 21/02 au 25/02										
du 28/02 au 04/03	Visite 4 optionnelle									
du 07/03 au 11/03										
du 14/03 au 18/03										
du 21/03 au 25/03		4 h								
du 28/03 au 01/04	Période 4									
du 04/04 au 08/04		DÉPÔT CP								
du 11/04 au 15/04										
du 18/04 au 22/04										
du 25/04 au 29/04										
du 02/05 au 06/05										
du 09/05 au 13/05										
du 16/05 au 20/05										
du 23/05 au 27/05										
du 30/05 au 03/06										
du 06/06 au 10/06	N-1									
du 13/06 au 17/06	P1									
du 20/06 au 24/06										
du 27/06 au 01/07										

Module de professionnalisation : 3 journées chez le tuteur
 horaires de formation : chaque demi-journée = 3H00 sauf quand la durée est mentionnée
 visites : - 2 visites CPC ASH
 - 1 visite P Inspé
 - 1 visite optionnelle P Inspé et/ou CPC ASH

FPS : calendrier des 300h harmonisé

Tronc commun : 144h

Modules approfondissement : 2x52h
4 semaines sanctuarisées

Module professionnalisation : 52h

Proposition FPS

Mi-temps filé (jeudi/vendredi) en période 2, 3 et 4 + 4 semaines sanctuarisées

Version du 11 janvier 2024

Modules	Approfondissement	16 jours de 6h + 2 mercredis de 4h	104 h
	Tronc Commun	24 jours	144 h
	Professionalisation	8 jours + 1 mercredi de 4h	52 h
	N-1	4 jours	24 h

Vacances

Juin 2024		Septembre 2024		Octobre 2024		Novembre 2024		Décembre 2024		Janvier 2025	
2 Di		1 Di		1 Ma		1 Ve		1 Di		1 Ma	
3 Lu		2 Lu		2 Me		2 Sa		2 Lu		2 Je	
4 Ma		3 Ma		3 Je		3 Di		3 Ma		3 Ve	
5 Me		4 Me		4 Ve		4 Lu		4 Ve		4 Sa	
6 Je		5 Je		5 Sa		5 Ma		5 Je	Tronc Commun	5 Di	
7 Ve		6 Ve		6 Di		6 Me		6 Ve	Tronc Commun	6 Lu	
8 Sa		7 Sa		7 Lu		7 Je	Professionalisation	7 Sa		7 Ma	
9 Di		8 Di		8 Ma		8 Ve	Tronc Commun	8 Di		8 Me	
10 Lu		9 Lu		9 Me		9 Sa		9 Lu		9 Je	Tronc Commun
11 Ma		10 Ma		10 Je		10 Di		10 Ma		10 Ve	Tronc Commun
12 Me		11 Me		11 Ve		11 Lu	Tronc	11 Ma		11 Sa	
13 Je		12 Je		12 Sa		12 Ma		12 Je	Professionalisation	12 Di	
14 Ve		13 Ve		13 Di		13 Me		13 Ve	Tronc Commun	13 Lu	
15 Sa		14 Sa		14 Lu	Approfondissement	14 Je	Observation tuteurs	14 Sa		14 Ma	
16 Di		15 Di		15 Me	Approfondissement	15 Ve	Tronc Commun	15 Di		15 Me	
17 Lu	N-1 INSPE	16 Lu		16 Ma	Appro 4h	16 Sa		16 Lu	Approfondissement	16 Je	Observation tuteurs
18 Ma	N-1 INSPE	17 Ma		17 Je	Approfondissement	17 Di		17 Ma	Approfondissement	17 Ve	Tronc Commun
19 Me		18 Me		18 Ve	Approfondissement	18 Lu		18 Ma		18 Sa	
20 Je	N-1 en circuit ASH	19 Je		19 Sa		19 Ma		19 Je	Approfondissement	19 Di	
21 Ve	N-1 tuteurs	20 Ve		20 Di		20 Me		20 Ve	Approfondissement	20 Lu	
22 Sa		21 Sa		21 Lu		21 Je	Tronc Commun	21 Sa		21 Ma	
23 Di		22 Di		22 Me		22 Ve	Tronc Commun	22 Di		22 Me	
24 Lu	P1-A : Tronc Commun	23 Lu		23 Ma		23 Sa		23 Lu		23 Je	Tronc Commun
25 Ma	P1-A : Tronc Commun	24 Ma		24 Je		24 Di		24 Ma		24 Ve	Tronc Commun
26 Me		25 Me		25 Ve		25 Lu		25 Ma		25 Sa	
27 Je	P1-A : Professionalisation	26 Je		26 Sa		26 Ma		26 Je		26 Di	
28 Ve	P1-A : Tronc Commun	27 Ve		27 Di		27 Me		27 Ve		27 Lu	
29 Sa		28 Sa		28 Lu		28 Je	Professionalisation	28 Sa		28 Ma	
30 Di		29 Di		29 Me		29 Ve	Tronc Commun	29 Di		29 Me	
1 Lu		30 Lu		30 Ma		30 Sa		30 Lu		30 Je	Professionalisation
2 Ma				31 Je				31 Ma		31 Ve	Tronc Commun

FPS : vers une formation filée

Etalement de la FPS d'octobre à avril les jeudis et vendredis avec des conférences en visio le mercredi matin, journée chez le tuteur le jeudi

Semaines sanctuarisées pour les modules d'approfondissement des stagiaires hors académies

Organisation en juin

- N-1 avec 2 journées Inspé et 2 journées en circonscription
- P1A de 4 jours par anticipation

➤ Programmation pour 2024

N -1 : du 17 juin au 21 juin

P1A : du 24 juin au 28 juin

**Parcours
modulaire
300 h**



400 h

144 h

104 h
2 x 52 h

52 h

100 h

Cappei
Formation
professionnelle
spécialisée

Architecture
générale

TRONC COMMUN

Enjeux éthiques
et sociétaux
18 h

Cadre législatif
et réglementaire
18 h

Connaissance
des partenaires
18 h

Relation avec
les familles
18 h

BEP et
réponses
pédagogiques
48 h

Personne
ressource
24 h



MODULES D'APPROFONDISSEMENT

GDS 1

GDS 2

GDCA

Tbles
Psy

TSLA

TFC

Tbles
Auditifs
1 & 2

Tbles
visuels
1 & 2

Tbles
moteurs
1 & 2

TSA
1 & 2



MODULE DE PROFESSIONNALISATION

Enseigner en
milieu
pénitentiaire ou
centre éducatif
fermé

Enseigner en
SEGPA ou
EREA

Travailler en
RASED :
- Aide à dominante
pédagogique
- Aide à dominante
relationnelle

Coordonner une
ULIS

Enseigner en
UE

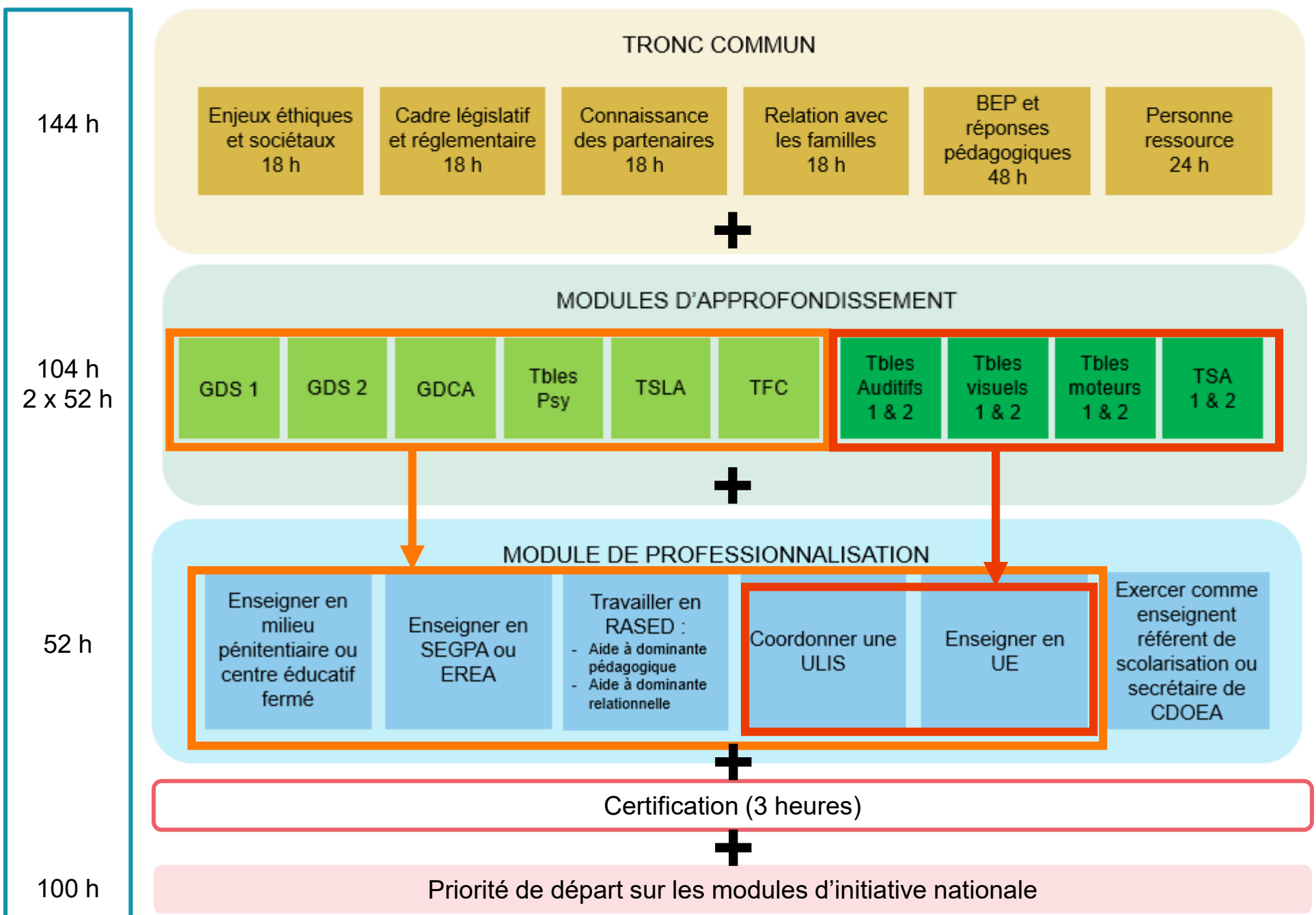
Exercer comme
enseignant
réfèrent de
scolarisation ou
secrétaire de
CDOEA



Certification (3 heures)



Priorité de départ sur les modules d'initiative nationale



TRONC COMMUN

Enjeux éthiques
et sociétaux
18 h

Cadre législatif
et réglementaire
18 h

Connaissance
des partenaires
18 h

Relation avec
les familles
18 h

BEP et
réponses
pédagogiques
48 h

Personne
ressource
24 h

2 modules d'approfondissement – 2x52 h

MODULES D'APPROFONDISSEMENT

GDS 1

GDS 2

GDCA

Tbles
Psy

TSLA

TFC

Tbles
Auditifs
1 & 2

Tbles
visuels
1 & 2

Tbles
moteurs
1 & 2

TSA
1 & 2

2 modules d'approfondissement

2 x 52 h – MODULES D'APPROFONDISSEMENT MODULABLES

Grande difficulté
scolaire 1

Grande difficulté
scolaire 2

Grande difficulté
de
compréhension
des attentes de
l'école

Troubles
psychiques

Troubles
spécifiques du
langage et des
apprentissages

Trouble des
fonctions
cognitives

2 modules d'approfondissement

2 x 52 h – MODULES D'APPROFONDISSEMENT LIÉS

Troubles auditifs
1

Troubles auditifs
1

Troubles visuels
1

Troubles visuels
1

Troubles moteurs
1

Troubles moteurs
2

Troubles du
spectre autistique
1

Troubles du
spectre autistique
2

MODULE DE PROFESSIONNALISATION

Enseigner en milieu pénitentiaire ou centre éducatif fermé

Enseigner en SEGPA ou EREA

Travailler en RASED :

- Aide à dominante pédagogique
- Aide à dominante relationnelle

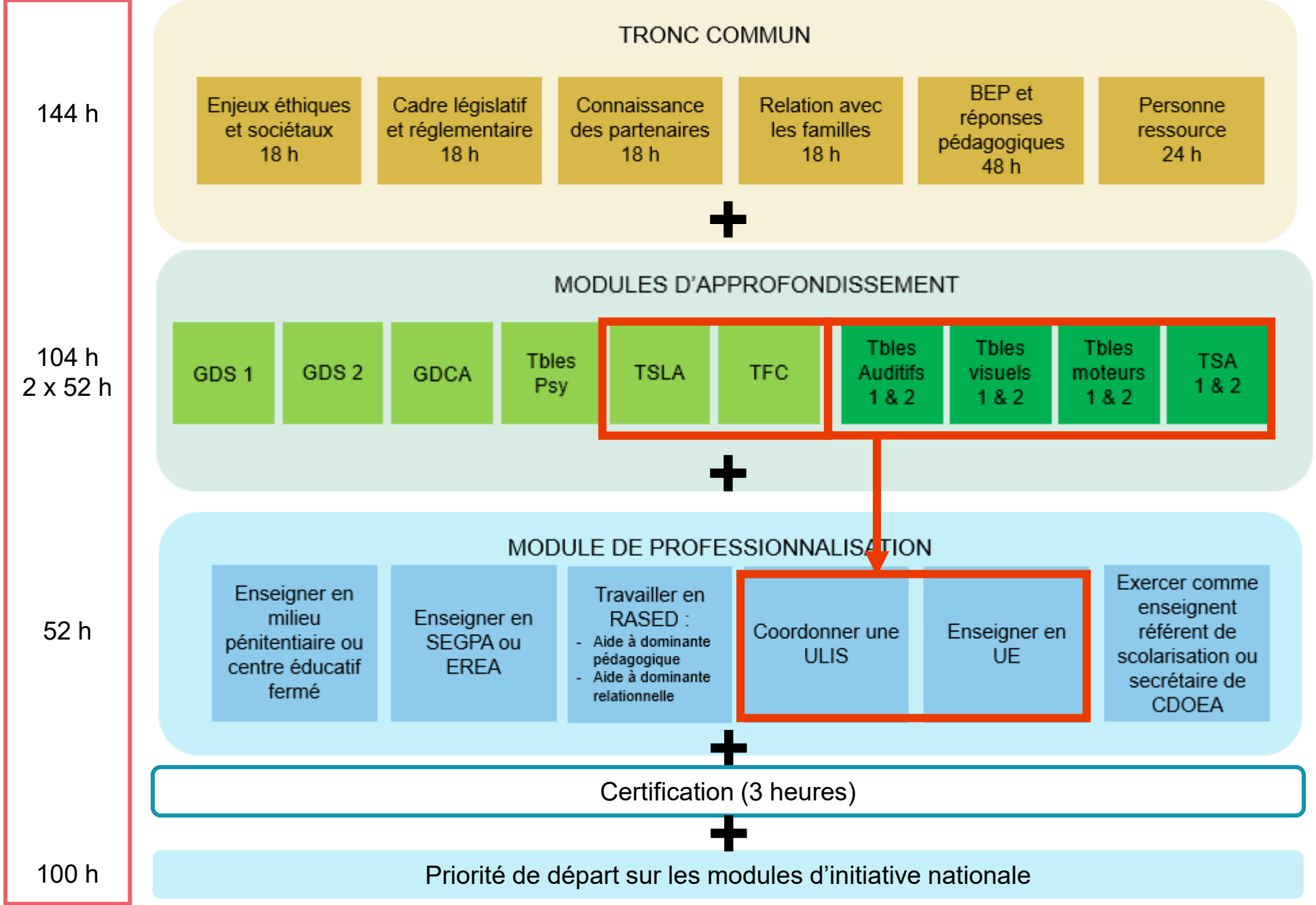
Coordonner une ULIS

Enseigner en UE

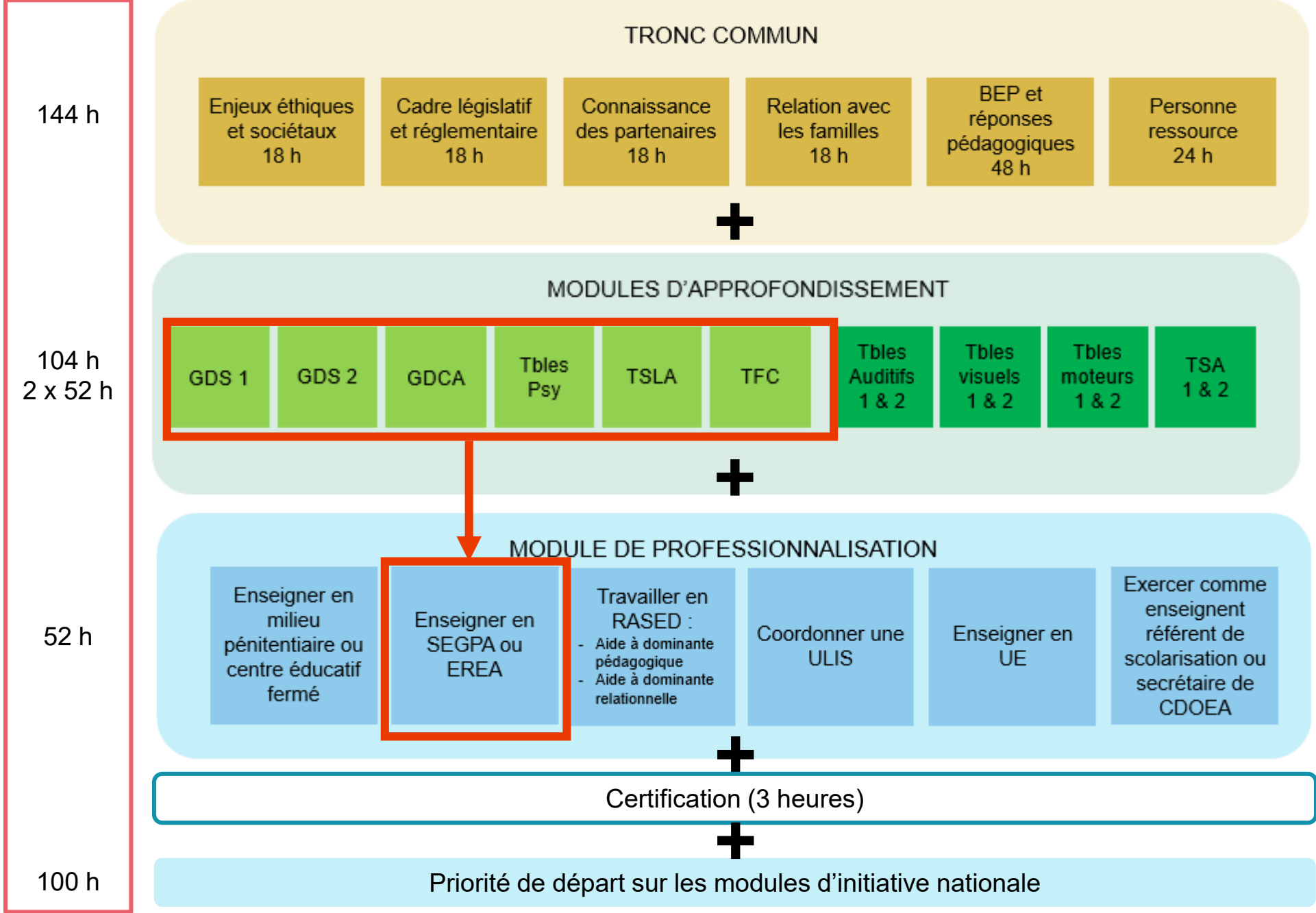
Exercer comme enseignant référent de scolarisation ou secrétaire de CDOEA

Module accessible en 2^{ème} spécialisation ou après 2 ans minimum dans un autre emploi spécialisé

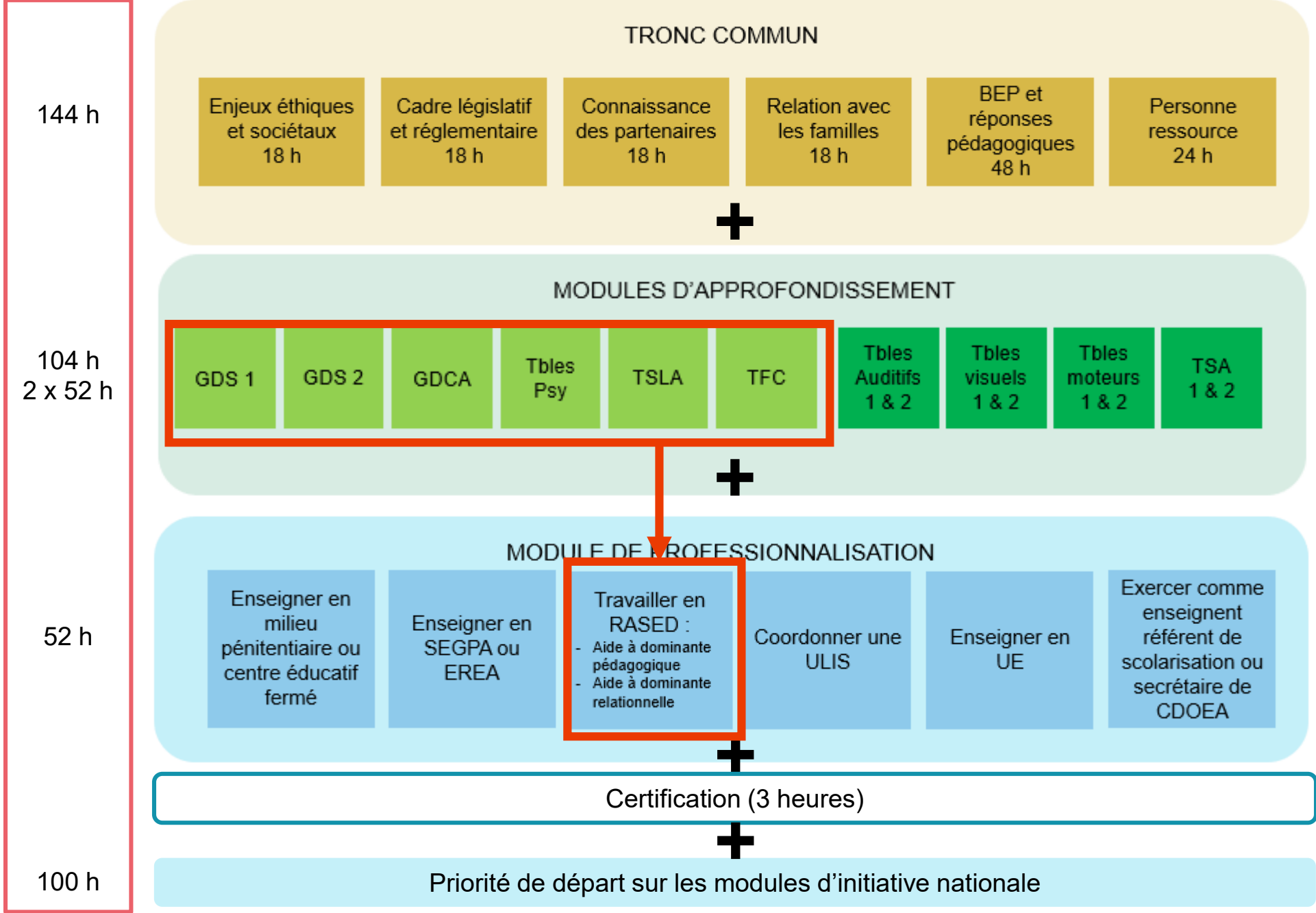
Parcours
Ulis / UE



Parcours
Segpa /
Eréa



Parcours
Rased



Accompagnement et tutorat



Pratique de classes



2 visites
• CPC ASH



1 visite
• Formateur Inspé



1 visite
complémentaire
possible



3 journées
d'observation
• Tuteur



Rédaction du dossier professionnel



Cours - Ateliers
• Apports méthodologiques
• Apports didactiques



Suivi formateur Inspé
et CP ASH
• Deux relectures



**Répondre aux besoins
particuliers des élèves :
un engagement de tous**